



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20260917-2195281-AR

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le : 18/09/2026

ARRÊTÉ N° ARR_2026_734

Objet : Numérotage d'un espace jeunesse

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n° 2026-221 du 26 mars 2026, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Frédéric HUCHELOUP, 4^{ème} Adjoint chargé de l'Environnement et du Cadre de vie,

VU le permis de construire n° PC 78640 24 V1016, accordé le 16 septembre 2025 à la Mairie de Vélizy-Villacoublay, concernant la construction d'un espace jeunesse,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au numérotage de l'espace jeunesse,

ARRÊTE

Article 1 : L'espace jeunesse portera le n° 1 de la rue Henri Farman, conformément au plan annexé au présent arrêté.

Article 2 : La matérialisation de ce numérotage sera effectuée par l'apposition d'une plaque de modèle réglementaire.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 17 septembre 2026

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr